

**DECISION N° 21 - 0057 - / AMRTP/P***Portant attribution de code USSD à la Société NG SYSTEM SARL***Président de l'Autorité malienne de Régulation des Télécommunications, des
Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes**

- Vu la Loi n°2016-012 du 06 mai 2016 relative aux Transactions, Echanges et Services Electroniques ;
- Vu la Loi n°2017-015 du 12 juin 2017 portant modification et ratification de l'Ordonnance n°2016-014/P-RM du 31 mars 2016 relative à la régulation du secteur des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes ;
- Vu l'Ordonnance n°2011-023/P-RM du 28 septembre 2011 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu l'Ordonnance N° 2016-014/P-RM du 31 mars 2016 relative à la régulation du secteur des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes ;
- Vu le Décret n°2016-0213/P-RM du 1er avril 2016 portant organisation et modalités de fonctionnement de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes ;
- Vu le Décret n°2016-0979/P-RM du 27 décembre 2016 déterminant la procédure à suivre pour la fourniture des services de télécommunications, des technologies de l'information et de la communication soumis à déclaration ;
- Vu le Décret n°2017-0415/P-RM du 08 mai 2017 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes ;
- Vu le Décret n°2020-0274/P-RM du 11 juin 2020, portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes ;
- Vu le Décret N°00319/PT-RM du 21 décembre 2020 portant nomination du Secrétaire Exécutif de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes ;
- Vu la Décision N°10-058/MCNT-CRT du 05 novembre 2010 fixant la liste des services à valeur ajoutée (SVA) ;
- Vu la Décision N°10-059/MCNT-CRT du 05 novembre 2010 définissant les conditions et modalités d'exploitation des numéros des services à valeur ajoutée (SVA) ;
- Vu la Décision N°10-060/MCNT-CRT du 05 novembre 2010 fixant les modalités de déclaration pour la fourniture de services à valeur ajoutée (SVA) ;
- Vu la Décision n°20-0048/AMRTP-P du 01 juin 2020 sur les conditions et les modalités d'ouverture, d'accès et d'exploitation du canal USSD des opérateurs de télécommunication/communications par voie électronique mobile ;
- Vu la Décision n°20-0049/AMRTP-P du 01 juin 2020 fixant droit d'exploitation du code USSD ;
- Vu la lettre sans numéro en date du 27 avril 2021 de la société NG SYSTEM SARL relative à la demande de code USSD ;

- DECIDE :**

Article 11: La présente décision qui sera notifiée à la société NG SYSTEM SARL sera publiée partout où besoin sera.

[illegible]

Amplifications :

J.O	1
MCENM4	1
SOTELMA-SA	1
Orange Mali Sa	1
TEL SA	1

